



Communications officielles no 5 Saison 2011-2012

Communication de la Commission de jeu

Classement du „Fairplay“

Selon l'article 7 alinéa 2 du Règlement de jeu de l'ASF, les régions sont autorisées à appliquer, comme deuxième critère, après le nombre de points obtenus, le classement du «Fairplay» pour l'établissement du classement. Le Comité de l'AFBJ a décidé d'introduire cette mesure pour la saison 2011-2012. Ceci est valable pour toutes les catégories du football à 11. Les points de pénalité sont fixés selon le barème suivant:

Expulsion temporaire	1 (point de pénalité)
Avertissement	1
Jour de suspension	2
Mois de suspension	10
Amende jusqu'à 100.- fr. faisant l'objet d'un rapport	6
Amende faisant l'objet d'un rapport, par tranche supplémentaire de 100.- fr.	4
Forfait pour engagement de joueur non-qualifié / suspendu	15
Forfait pour absence	25
Forfait pour arrêt de match	50
Zéro point, zéro but	5

Après la publication des sanctions, les points de pénalité figurent entre parenthèses, devant la différence de buts.

Berne, 24 août 2011